

vent et d'un collège commercia' dont il fut, jusqu'à la fin, l'ami et l'insigne bienfaiteur. Modeste fut le train de vie de ce saint prêtre, modeste l'ameublement de son presbytère, modeste son vêtement ; il préféra toujours aux aises et au confort, la joie de donner et de faire des œuvres utiles et durables. On peut dire de lui ce que les actes des apôtres disent de Notre-Seigneur : « Il a passé en faisant « le bien et en guérissant tous ceux qui étaient dans l'oppression... « parce que Dieu était avec lui (1) ».

M. André Brien, par son aimable simplicité, son humilité vraie, sa piété sincère, sa bonté toujours prête à se répandre, sut se conquérir, non seulement l'estime et le respect, mais encore l'affection et la reconnaissance de ses paroissiens et de ses confrères dans le sacerdoce. Aussi fut-ce avec un profond regret qu'on le vit s'éloigner de Saint-Cuthbert, qui lui doit tous ses établissements religieux, quand, en 1898, l'épuisement d'une vie consacrée sans ménagement au service des âmes, plus encore que l'âge avancé, l'obligea à se retirer du saint ministère. Prêtre selon le cœur de Dieu, M. Brien voulut demander à la solitude le secret d'un détachement plus complet de lui-même, d'une sanctification personnelle plus élevée et plus achevée. Prier, méditer, se livrer à des lectures capables de nourrir son esprit et son cœur des fortes et consolantes pensées de l'éternité, furent à peu près ses seules occupations pendant les dernières années de sa vie qu'il passa chez son frère, M. le curé de Sainte-Elisabeth. Quand la mort est venue, elle l'a trouvé prêt à rendre ses comptes. Il l'envisagea avec un regard plein de sérénité et de joie, car elle lui apportait, avec le repos éternel, la récompense de ses longs travaux et de ses mérites : *Qui de sua spe et operatione securus est, pulsanti confestim aperit, quia laetus judicem sustinet. Et cum tempus propinquas mortis advenerit, de gloria retributionis hilarescit* (2).

Après un premier service chanté lundi à Sainte-Elisabeth, la dépouille mortelle du regretté M. André Brien a été transportée à

(1) Actes des Apôtres, x, 38.

(2) Leçon IX du Bréviaire, office d'un confesseur non pontife.